



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 056-215601626-20231005-APSG20231005-AI

COMMUNE DE PLOEMEUR

Secrétariat général

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n°SG2023 -03-10 portant délégation de de fonction à

M. Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, conseiller municipal délégué

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints,

Considérant que, chaque adjoint au Maire ayant reçu une délégation de fonction, il apparaît nécessaire, pour la souplesse et la rapidité d'administration de la commune, de déléguer des fonctions à certains conseillers municipaux,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonction est donnée à M. Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, conseiller municipal délégué, dans le domaine de la culture bretonne ;

Article 2 : Délégation est donnée à M. Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, conseiller municipal délégué, à l'effet de signer tout document ou acte relevant des domaines délégués ;

Article 3 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs, notifié à l'intéressée et transmis à la sous-préfecture de Lorient ;

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

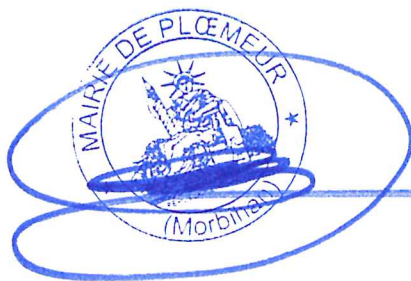
Fait à Ploemeur, le 05 OCT. 2023

Le Maire

Ronan LOAS

Notifié le

Mathieu GAUTHIER LE PRIOL



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en sous-préfecture de Lorient,
De l'affichage le